

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 JANVIER 2016

DELIBERATION N°2016-08

OBJET : Bilan convention FIPHFP – Année 2015

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, GUILHOT, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. CADAS, SANCHEZ, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, MME COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que depuis 2010, le CDG31 a engagé un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), par le biais d'une convention triennale.

Il rappelle également que le 8 décembre 2013, le CDG31 a conventionné pour la deuxième fois avec le FIPHFP afin de poursuivre sa politique en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Cette nouvelle convention tri annuelle est structurée autour de 5 axes majeurs :

- l'information et la sensibilisation des acteurs des collectivités aux problématiques du handicap ;
- l'accompagnement au recrutement des personnes en situation de handicap ;
- le reclassement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;
- le développement d'une expertise accessibilité des locaux à usage professionnel ;
- l'accompagnement du recrutement d'apprentis dans les collectivités.

Le Président précise qu'il s'agit d'une convention d'engagement au terme de laquelle le CDG 31 est financé par le FIPHFP, selon la réalisation d'objectifs quantitatifs définis autour de ces 5 axes.

A / Rappel des objectifs quantitatifs selon des axes de la convention

- **Axe 1 : Informer et sensibiliser les acteurs des structures publiques territoriales du département de la Haute-Garonne aux problématiques du handicap :**

Les démarches visant à développer une culture managériale sur les possibilités d'employabilité des personnes en situation de handicap ou encore à modifier les perceptions sur les handicaps supposent de diversifier les « récepteurs » de toute action de sensibilisation et/ou d'information. Ainsi, le CDG 31 s'est fixé pour objectif, dans le cadre de cette convention, de multiplier ses communications en direction d'acteurs considérés comme facilitateurs de l'insertion ou du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Par conséquent, l'engagement du CDG 31 porte sur :

- ☛ l'information et la sensibilisation **de 200 assistants de prévention ainsi que 171 gestionnaires RH de proximité** ;
- ☛ la formation, le conseil et l'accompagnement des élus et responsables des ressources humaines **de 735 structures publiques territoriales (S.P.T)**.

- **Axe 2 : Accompagnement du recrutement de personnes en situation de handicap**

Le CDG 31 s'est fixé pour objectif, dans le cadre de la convention, de rendre possible et d'accompagner le recrutement de 150 personnes handicapées dans les collectivités affiliées, ce qui représente **50 accompagnements par an**.

- **Axe 3 : Reclassement et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de reclassement professionnel**

Le CDG 31 s'est fixé pour objectif, dans le cadre de la convention, de favoriser des actions d'intégration, de soutien au parcours professionnel, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de reclassement professionnel.

L'objectif visé est de 478 maintiens dans l'emploi sur la durée de la convention, **soit 160 actions par an**.

▪ **Axe 4 : Développer une expertise accessibilité**

Le CDG 31 s'est fixé pour objectif, dans le cadre de la convention, d'apporter aux structures publiques territoriales affiliées une expertise en matière d'accessibilité des locaux à usages professionnels.

▪ **Axe 5 : Favoriser le recrutement d'apprentis dans les structures publiques territoriales**

Le CDG 31 s'est fixé pour objectif, dans le cadre de la convention, de favoriser le recrutement de 15 personnes en situation de handicap par le biais de l'alternance et tout particulièrement via le dispositif d'apprentissage, soit **5 accompagnements par an**.

B / Résultats obtenus pour chaque axe de la convention / estimation des montants versés par le FIPHFP au titre de l'année 2015 / Rappel des financements obtenus au titre de l'année 2014

| Résultats 2015 | Estimation du financement FIPHFP pour 2015 | Financement obtenu en 2014 |
|---|---|---|
| Axe 1 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 45 assistants de prévention ▪ 59 gestionnaires RH ▪ 847 S.P.T | 57 468.83 €uros | 59 947.13 €uros |
| Axe 2 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 71 personnes accompagnées directement par le CDG 31 ▪ 64 personnes accompagnées dans le cadre du partenariat avec Cap Emploi | Pas de financement du FIPHFP | Pas de financement du FIPHFP |
| Axe 3 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 145 actions de maintien | 188 500 €uros | 208 000 €uros (160 actions) |
| Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat ATD/CDG ▪ Formation de consultants du CDG 31 | Action valorisée dans l'axe 1 Non réalisée en 2015 | Non réalisée en 2014 |
| Axe 5 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 contrats d'apprentissage ▪ Actions de formation alternances (partenariats CNFPT/Pôle Emploi/Cap Emploi) | 1 150 €uros 20 000 €uros | 1 725 €uros (3 contrats) 52 615 €uros (création mission) |
| Total | 267 118.83 €uros | 322 287.12 €uros |

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De prendre acte du bilan du partenariat CDG31/FIPHFP ;
- De donner mandat au Président pour la signature de tous documents afférents et pour tous prolongements administratifs ou financiers relatifs à la convention entre le CDG 31 et le FIPHFP.

Fait à Labège,
Le 28 Janvier 2016

Le Président,

Pierre IZARD